

# L'ambiance était plombée

*Vingt ans après, le site d'une ancienne mine de zinc et de plomb reste contaminé. Sauve qui peut ?*

**L**E 18 JUILLET, André Picot et Jean-François Narbonne, deux sommités françaises de la toxicologie, envoient une longue lettre à Didier Lauga, le préfet du Gard. Ils y dénoncent les « cinquante ans d'inertie » dont sont coupables, selon eux, les autorités en ce qui concerne l'ancienne mine de Saint-Félix-de-Pallières.

De cette mine, nichée au milieu des pins et de la garrigue, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Nîmes, ont été extraites, en un siècle et demi (1845-1971), des quantités colossales de zinc et de plomb. Quand, en 1998, le groupe belge Umicore, poids lourd mondial de la production de métaux, plie boutique, il laisse derrière lui, un peu partout sur les 2 000 ha qu'occupait la mine, des montagnes de déchets : 1,5 million de tonnes de cochenneries bien toxiques, bourrées de plomb, d'arsenic, de cyanure, de mercure, de chrome, de nickel...

Nos deux scientifiques s'y sont baladés en 2013 : « Les odeurs sont pestilentielles et leur acidité attaque immédiatement et violemment les muqueuses et les yeux. » Et de pondre un rapport titré « Chape de plomb sur le site minier de Saint-Félix-de-Pallières ». Pour eux, sols, air, eau des ruisseaux, tout est pollué.

Aucune importance, puisqu'il ne s'agit que d'un coin perdu au sud des Cévennes ? Pas vraiment : comme l'a déjà raconté « Le Canard » (1), deux villages, Saint-Félix-de-Pallières, 229 habitants, et Thoiras, 449 habitants, sont aux premières loges. Sans compter la cinquantaine de

« roulards » installés à l'année sur une parcelle de 4 ha en plein épice de la mine, où ils aiment organiser des *rave parties* très courues. Mais aussi des amateurs occasionnels de sensations fortes qui se servent des montagnes de déchets comme terrain d'entraînement de moto-cross, de quad et de 4 X 4.

## Les mines et une nuit

« Depuis la fermeture de la mine, en 1971, aucune mesure efficace de protection n'a été prise par les services compétents », accusent Picot et Narbonne dans leur courrier au préfet du Gard. Ils demandent la construction d'une « clôture efficace », voire des « moyens de surveillance électronique » pour interdire l'accès au site. Au minimum, quelques panneaux de signa-

lisation. « Ce qui n'a jamais été entrepris, une attitude totalement irresponsable ». Pour eux, « comme la dépollution totale du site est quasi impossible, il s'agit de séquestrer la pollution et d'éviter sa dissémination ». Ils préconisent d'interdire les « activités générant l'envol de poussières (ex. : sports mécaniques, rave parties...) », de poser « une géo-membrane » sur les secteurs les plus touchés. Pour la cinquantaine de riverains les plus proches, ils conseillent un déménagement « avec indemnisation », ou, pour ceux qui tiennent absolument à rester sur place, un étroit « suivi médical ». Enfin, ils taclent les dépistages lancés fin 2015 par l'agence régionale de santé, lesquels ne concernent pas les traces de chrome, d'antimoine, de thallium, d'uranium qui pourraient être présents dans les organismes...

Réponse de la préfecture du Gard à ce courrier alarmant ? Même si elle jure au « Canard » avoir « reçu le courrier le 26 juillet », elle a organisé d'urgence, deux jours après l'envoi de cette lettre, une conférence de presse. Et ce pour annoncer que les résultats définitifs des dépistages seront rendus publics... fin 2017 ! Et les arguments des deux scientifiques ? Ils sont « en cours d'examen par les services ». D'ailleurs, « des études complémentaires sont en cours et l'hypothèse d'une interdiction au public d'une partie du site ne peut être écartée ». Mais, pour l'heure, il est urgent d'attendre !

**Professeur Canardeau**

### RACISME EN CORSE



(1) 17/10/12 et 18/9/13.